

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 10 avril 2008
à la Salle de spectacles**

7^{ème} séance 2007-2008

Séance du jeudi 10 avril 2008, 20h15

Présidence de M. Jacques Berthoud, Président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la presse et au public.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel.

60 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé-e-s:

Mmes

Marinella Bianchi-Rojo

Marcelle Bourquin-Chuard

Katia Da Silva

Nicole Haas Torriani

Anne Holenweg

Rose-Marie Prêtre

Gerarda Romano Giorno

MM.

Jean-Jacques Ambresin

Pascal Barraudy

Marc Chambaz

Laurent Desarzens

Hasan Dinc

Ali Hemma Devries

Mady Keita

Vincent Keller

Pascal Ruschetta

Absent: Mme Tamara Andrade, Thierry Brandt

Arrivés après l'appel: 2 conseillères et conseillers.

Le quorum étant largement atteint, le Président déclare ouverte la 7^{ème} séance de l'année 2007-2008.

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2008.
- 3 Communications de la Présidence.
- 4 Communications de la Municipalité:
 - a) Situation à fin 2007 concernant l'opération "Résidences secondaires"
 - b) Méthanisation des déchets biodégradables des habitants de Renens.
- 5 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

- 9 Développement du postulat de M. Roland Divorne "Informer pour mieux vivre à Renens".
- 10 **Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Rose Matti: "Domino n'est pas un jeu".**
Mme Arielle Bonzon, Présidente-rapporteuse.
- 11 **Préavis No 42-2008 - Aménagement paysager du Parc de la Gare.**
M. Michele Scala, Président-rapporteur.
- 12 **Préavis No 43-2008 - Collège du Léman - Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, de remplacement des installations techniques, de remplacement des faux-plafonds et de rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades.**
M. Jean-Pierre Rouyet, Président-rapporteur.
- 13 **Rapport-préavis No 45-2008 - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée "Un congé paternité afin de mieux concilier le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Renens - Modification de l'article 60 du statut du personnel".**
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 14 **Rapport No 46-2008 - Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Gian-Luca Ferrini, Mady Keita et Michele Scala demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un espace "tags" pour les jeunes.**
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 15 **Préavis No 47-2008 - Reprise des lieux d'accueil collectif de jour créés et gérés par l'Entraide Familiale de Renens et Environs : garderie "La Farandole" et jardins d'enfants "Les Lapins Bleus" et "Pinocchio".**
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 16 Motions, postulats, interpellations.
- 17 Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2008

Le Président communique une demande de modification: en effet, au bas de la page 8, dans la liste des membres du jury, il faut lire, en lieu et place de M. Martin Hofstetter, urbaniste communal, le nom de M. Alain Peneveyre, adjoint au service environnement et maintenance. La discussion est ouverte. Elle n'est pas utilisée. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidence

01. Le Président a représenté le Conseil en diverses occasions (c'est son travail habituel).

02. Le 1^{er} avril, le Bureau a fait parvenir une lettre de condoléance à Monsieur Christian Pasche. Son père, décédé le 23 mars, avait été par deux fois membre de ce Conseil sous les couleurs POP-Fourmi rouge.
03. Mme Marianne Huguenin s'exprimera sur le sujet : le 21 avril, une date à retenir.
04. Le Bureau a reçu un courrier à l'intention des membres du Conseil communal, courrier sur le thème : VOUS ÊTES LES STARS DE L'EURO 1020. Il s'agit de matchs de foot entre conseillers communaux, qui se dérouleront sur le terrain principal du Censuy le jeudi 12 juin de 18h30 à 21h00. (date choisie en dehors des matchs officiels et des diffusions en direct à la télévision). Le Président demande à tous les membres du conseil de s'inscrire pour participer à cet EURO 1020, soit sous le drapeau de leur groupe, soit sous ceux de groupes mixtes, doublement mixtes puisqu'il peut y avoir des femmes et des hommes, de gauche et de droite dans la même équipe. Répondez présents, que celles et ceux qui ne peuvent pas jouer viennent pour encourager ceux qui vont courir après le ballon. Vos présidentes et présidents de groupe ont aussi reçu ce courrier. Un seul impératif : répondre jusqu'au 15 avril, c'est bientôt.
05. Les membres du Conseil communal sont encore invités à un autre événement footballistique, uniquement féminin celui-là, organisé par l'Association Suisse de Football. Vos présidents de groupe ont en mains les détails et connaissent le cheminement pour soutenir ce sport tout en marquant votre intérêt pour son aspect féminin. Pour une question d'organisation, veuillez vous inscrire.
06. Le Président rappelle que les rapports de préavis doivent parvenir sous leur forme définitive, par courrier ou par courriel, à toutes les personnes mentionnées dans les nouvelles instructions distribuées par notre secrétaire, ceci au plus tard le jour précédent la séance du Bureau de votre Conseil. Le bureau doit s'assurer du fait que la commission de préavis va rapporter et les présidents de groupe doivent pouvoir effectuer la préparation du conseil avec leur groupe dans leur séance ordinaire de préparation. Chaque présidente ou président rapporteur doit s'inquiéter de l'aspect administratif de sa tâche, tâche qui a aussi une incidence directe sur les jetons de présences.
07. Il rappelle en plus que sous le point 16 de l'ordre du jour, sont traités les motions, postulats, et interpellations. Il serait souhaitable que les thèmes traités soient portés à la connaissance du Président avant le début de la séance, voire, de préférence, par un simple courriel indiquant le thème, sans détails, même si un tel dépôt n'est pas interdit en début de séance. "Par contre, vous comprendrez qu'ils ne puissent être acceptés en cours de séance ou sans préavis. Cela équivaldrait à ignorer votre propre requête de connaître les thèmes à l'avance."
08. Le Président informe du remplacement à la Commission de naturalisation de Mme Florence Widmer, démissionnaire du Conseil par le conseiller Hubert Desboeufs.
09. Le rapport sur le postulat de Mme la Conseillère communale Irène Frei « Faisons connaissance » sera développé lors du Conseil du 8 mai selon information reçue de son président M. Jacques Studer.

10. Il en sera de même du rapport sur le préavis 44-2008 intitulé : « Interdiction de la publicité en faveur du petit crédit » de Mme Line Rouyet, selon information de sa présidente-rapporteuse Mme Bastienne Joerchel Anhorn.
11. Pour le point 16, intitulé « Motions, postulats, interpellations », nous traiterons en priorité
- a) L'interpellation sur les naturalisations par M. Jean-Pierre Leyvraz
 - b) L'interpellation concernant la volière des Corbettes de Mme la Conseillère communale Karine Clerc
 - c) Ainsi que l'interpellation de Madame Clerc à propos d'une programmation de théâtre pour enfants.
 - d) Mme Nicole Divorne sur les déchets encombrants (interpellation)
 - e) Mme Catheline Reymond Eurofoot (interpellation)
 - f) M. Oppikofer sur la gestion des déchets (interpellation)

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

4. Communications de la Municipalité

Les Conseillères et Conseillers ont reçu les documents suivants :

1. Le communiqué sur la : Situation, fin 2007, concernant l'opération « Résidences secondaires ».
2. La communication relative à la « Méthanisation des déchets biodégradables des habitants de Renens.

Y aurait-il encore d'autres communications ou informations ?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, informe que le train qui amènera 480 personnes à la Praille est plein. Les 150 billets à fr. 40.- sans le train sont vendus à moitié. Ils nous aident à financer le train.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, informe que nous avons reçu le Prix de la meilleure rénovation, prix lancé en 2007 par la Ville de Lausanne, par le biais de ses Services Industriels. La première édition a vécu hier sa première remise des prix à l'occasion du Salon de l'immobilier. Le but de ce concours est d'inciter les propriétaires, aussi bien privés qu'institutionnels, à intégrer dans le cadre de leurs travaux d'entretien ou de rénovation des mesures permettant d'améliorer l'isolation et d'utiliser l'énergie plus efficacement. Le but est aussi d'encourager les partenaires à devenir les acteurs du développement durable et de présenter leurs actions dans un cadre institutionnel comme des modèles à suivre. Le bureau d'architecture mandaté pour la rénovation du site scolaire de Florissant a participé à ce concours et a décroché le premier prix, soit la somme de fr. 10'000.- ex aequo avec deux autres projets. Les rénovations présentées ont été évaluées par

un jury indépendant, selon des critères d'évaluation prédéfinis, en particulier la performance de l'isolation des valeurs thermiques, les mesures prises en faveur du développement durable et la qualité architecturale de la rénovation. D'un point de vue énergétique en particulier, la réalisation des brise-soleil fixes sur la façade permettant de protéger du rayonnement solaire direct en été et ainsi d'éviter la surchauffe, tout en permettant d'utiliser la chaleur "effet de serre" en hiver, permet une climatisation passive intéressante. Par ailleurs, ce système permet aussi un éclairage naturel jusqu'au fond des classes. La Municipalité se réjouit de cette reconnaissance reçue, qui est extrêmement motivante pour toute l'équipe technique qui suit ce chantier. Elle félicite en particulier le bureau Galletty-Matter et le bureau d'ingénieurs Weimann qui les conseille en matière énergétique.

Au sujet du chantier de Florissant, Mme Maystre informe que les travaux se font selon le calendrier établi, la salle de gymnastique sera opérationnelle dès la rentrée d'août, alors que le bâtiment des classes sera ouvert à la rentrée d'automne, comme prévu.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Walter Siegrist (RCDR) proteste au sujet des informations de la Municipalité parues dans la presse. Il trouve positif que la Municipalité convoque la presse pour lui communiquer ce qui se passe à Renens, mais regrette quand le Conseil communal est informé par la presse (ce qui n'est plus arrivé ces derniers temps...), ou quand on annonce le congé paternité pour les employés de la Commune, avant que le Conseil communal n'en ait débattu. De tels articles mettent la pression sur le dos des conseillers communaux, et ainsi la Municipalité influence, à son avantage, la décision du Conseil communal, en faisant croire que la chose est déjà acquise. Il ne trouve cela pas correct. Le même article de 24 Heures commente le résultat des comptes 2007, et cite comme contribuable l'UBS. Cela pourrait être interprété comme "divulgaration d'éléments n'ayant pas à être connus du public". Il rappelle à la Municipalité qu'elle a un devoir de réserve.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répond à M. Siegrist qu'elle ne contrôle pas la presse. Ce n'est pas la Municipalité qui écrit les articles qui y paraissent. M. Siegrist a raison de souligner le malentendu: dès qu'il y a un projet, la presse le présente comme si c'était fait. La Municipalité rend souvent la presse attentive au fait que ce ne sont que des projets, que rien n'est décidé avant que le Conseil ne vote. Elle retransmettra aux journalistes de faire attention. Cela apprend à ne pas croire toujours mot pour mot ce que dit la presse. Au sujet des comptes, le nom de l'UBS a été donné au niveau cantonal par M. le Président du Conseil d'Etat lui-même, ministre des finances. C'est pour cette raison que cette information est sortie, contrairement à la pratique de ne jamais divulguer les noms des entreprises.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Michel Brun, président de la Commission des finances, communique que sa commission a examiné les incidences financières du Préavis N° 45, concernant l'octroi d'un congé paternité, dont elle a accepté les conclusions à l'unanimité moins une abstention. Les incidences financières du Préavis N°47, concernant la reprise des lieux

d'accueil collectifs de jour gérés par l'Entr'aide familiale par la Commune de Renens, ont également été acceptées à l'unanimité par la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

6. **Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

Aucune communication.

7. **Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.**

Aucune communication.

8. **Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal**

Aucun rapport.

9. **Développement du postulat de M. Roland Divorne "Informer pour mieux vivre à Renens".**

M. Roland Divorne (RCDR) relit l'intervention qu'il a faite lors de la séance du 28 février.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge), regrette que ces panneaux soient destinés principalement aux automobilistes.

"La personne qui a un volant ou un guidon en main est censée regarder la route, la signalisation et les autres usagers et ne pas se laisser distraire par tout le reste. Bien sûr, on ne peut pas tout le temps être attentif à 100 %, on n'est pas des robots. Mais qu'au moins on ne mette pas des panneaux conçus exprès pour détourner l'attention des automobilistes ! Je ne suis pas le seul de cet avis. Il y a une Ordonnance fédérale sur la Signalisation Routière qui dit la même chose en termes plus techniques dans ses articles 95 à 100.

Je peux donc accepter d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport, mais je souhaite que celle-ci préconise des emplacements autres que les routes. "

Mme Nathalie Kocher annonce que Les Verts n'encouragent pas ce type de panneaux destinés principalement aux automobilistes. Il serait plus opportun d'améliorer et de développer des moyens de communication plus écologiques que ce genre de panneaux.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, veut bien étudier ce postulat, si le Conseil le lui envoie.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Ce postulat est transmis à la Municipalité, par une large majorité du Conseil.

10. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Rose Matti: Domino n'est pas un jeu"

Mme Arielle Bonzon, Présidente-rapporteuse, donne lecture de son rapport:

"La commission s'est réunie le 4 février 2008 dans les locaux de la Sécurité Sociale. Elle était composée de Mesdames Elodie Golaz, Claudine Hottiger, Brigitte Rohr, Irène Frei, Armande Raymond, Rose Matti, M. Pascal Ruschetta et de moi-même Arielle Bonzon, présidente-rapporteuse.

Le débat a été ouvert par M. Jacques Depallens, Municipal, Mme Jacqueline Schwab, cheffe de service, M. David Wylie, directeur du CMS Renens-Crissier et M. Dominique Germann, directeur du CMS de Sierre.

Pour rappel Domino signifie **Domicile Nouvelle Option**, développée par Pro Senectute Sierre, est gérée par le CMS de district pour offrir aux personnes âgées de petites unités de vie intégrées à la vie d'un immeuble, d'un quartier ou d'un village. En tout quatre appartements sont occupés par 3 à 6 personnes âgées qui paient entre frs 550.00 et frs 1'000.00 de loyer, selon la surface occupée. A ce montant s'ajoutent d'éventuels frais de soins à domicile (sous déduction de la participation de diverses assurances sociales). Depuis une année environ, 6 studios indépendants de 25 à 27 m2 ont été construits dans un immeuble neuf au cœur de la ville de Sion. Equipés d'une salle de bains et d'une cuisine indépendante, ils disposent en commun d'un espace de 52m2, d'une cuisine collective, d'un salon et d'une salle à manger. Le loyer mensuel se situe entre frs 850.00 et frs 900.00 par mois, charges comprises.

M. Dominique Germann : directeur du CMS de Sierre nous en a exposé le concept.

Le concept offre une alternative aux personnes qui ne souhaitent pas aller en EMS mais qui peuvent être fragilisées (santé physique ou psychique) et ne peuvent plus vivre seules en appartement indépendant.

Les seniors découvrent la colocation organisée par le CMS, tout en gardant un espace privé (chambre) et partagent des locaux communautaires (salon, cuisine, séjour). Ils sont ainsi intégrés à la vie d'un immeuble, d'un quartier ou d'un village. Les avantages qu'ils en tirent: rester chez soi, dans son quartier, dans son village, donc dans un cadre connu, garder ses relations, ses contacts sociaux, retrouver un rôle dans la société, être indépendant, se sentir en sécurité et possibilité d'avoir de la compagnie, en bref conserver ses repères.

Les avantages vus par le CMS.

- Les coûts sont réduits: (le CMS signe un contrat de bail et le colocataire paie un loyer, donc pas de coût d'investissement).
- Simplicité de réalisation (marché immobilier dynamique).
- Situation géographique (plutôt en ville).

Comme dans n'importe quel autre domicile, les colocataires qui vivent en structure Domino peuvent bénéficier de:

- Soins à domicile.
- Soins palliatifs à domicile.
- Aide à domicile par les auxiliaires de vie.
- Ergothérapie, matériel auxiliaire, sécurité.
- Soutien social.
- Repas à domicile.
- Services bénévoles, etc.

Réalisations et projets dans le canton du Valais :

- 4 appartements à Sierre depuis 1998.
- 20 lieux de vies privés (pour 15'000 Habitants).

- Développement du concept dans la région de Sierre (3 projets), à Sion (1 réalisé + 1 projet).

Quelques chiffres 1998-2006

- Nombre de locataires différents 52
- Dont femmes 34
- et hommes 18
- Nombre de décès 17
- À domicile 8
- À l'hôpital 9
- Nombre de placements 10
- **Age moyen: 83 ans.**

Durée des séjours types

- 4 locataires sont restés plus de 6 ans
- La durée maximum de location approche les 8 ans
- 1/3 des colocataires entre 60 et 69 ans est resté moins de 6 mois.

Questions posées par la commission :

- 1) **Les habitants sont ils autorisés à emménager avec leurs animaux de compagnie ?**
Si tous les colocataires sont d'accord pas de problème
- 2) **Quels peuvent être les problèmes entre colocataires ?**
S'il y a un problème, on peut mettre fin au bail. A ce jour, un seul cas s'est produit.
En règle générale pour qu'une colocation soit optimale, il est nécessaire qu'il y ait une entente parfaite. Souvent les gens se connaissent. Une auxiliaire de vie est présente huit heures par jour dans le bâtiment, elle n'intervient que sur demande. Les personnes âgées doivent pouvoir jouir de leur autonomie.
- 3) **A qui s'adresse la structure domino ?**
Le CMS fait la proposition à des personnes bien définies qui veulent éviter la solitude et qui sont capables de vivre en colocation.
- 4) **Quel est le pourcentage d'économie du système Domino ?**
Il n'y a aucune statistique mais les collectivités publiques n'engagent pas 1 ct.
- 5) **En cas de problèmes la nuit ? Qui intervient et de quelle manière ?**
Les colocataires s'entraident et en dernier recours le CMS est contacté. L'auxiliaire de vie est présente huit heures par jour dans le bâtiment, mais pas la nuit

L'avantage de Domino est celui de retarder au maximum l'entrée en EMS et ainsi de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées.

Alors que la vieillesse n'épargne personne, il est peut-être temps de se poser la question sur la vie que nous souhaitons pour nos vieux jours.

Si plusieurs structures existent déjà à Renens, (appartements pour personnes à mobilité réduite, appartements protégés, Association AVRIL et autres) Domino serait une variante complémentaire aux structures existantes.

Après délibération la commission accepte à l'unanimité de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Vœu : Il serait important de proposer un projet d'appartement pilote dans toute nouvelle construction."

La discussion est ouverte.

M. Jacques Depallens, Municipal, déclare que la Municipalité étudie bien volontiers les propositions qui sont contenues dans ce postulat qui répond à des préoccupations nouvelles par rapport au logement du troisième et quatrième âge. Les structures intermédiaires entre les EMS et les domiciles habituels des personnes sont les bienvenues. Aux Baumettes, il y a 32 appartements qui vont être construits, dans une optique de maintenir des personnes dans un cadre familial, collectif, où il y a des contacts sociaux et la solitude reléguée le plus loin possible. Il y a des projets au centre, ainsi que dans des coopératives d'habitations.

Au vote, c'est avec quelques abstentions que le postulat est envoyé à la Municipalité.

11. Préavis n° 42 - 2008 - Aménagement paysager de la Place de la Gare.

M. Michele Scala, Président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission chargée d'étudier les préavis N° 42 -2008 (Aménagement paysager du Parc de la Gare) s'est réunie le mardi 11 mars 2008 à la salle de conférences du Centre technique Communal.

La commission était composée de Mesdames Gisèle Martin, Armande Reymond, Catheline Reymond, Simone Szenyan et Messieurs Jean-Pierre Leyvraz, Jean-Jacques Ambresin, Pascal Golay et Michele Scala, président - rapporteur.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Martine Heiniger, cheffe de service, par Messieurs Alain Peneveyre, adjoint chef du Secteur Environnement et Maintenance, Cédric Pelletier, chef jardinier, Michel Perreten et Jean-François Clément municipaux.

La commission remercie les invités et les municipaux pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations et leurs réponses.

Introduction

Monsieur Alain Peneveyre, adjoint chef du Secteur Environnement et Maintenance, a présenté l'aménagement du parc de la Gare à l'aide d'un diaporama. Madame Martine Heiniger, cheffe de service, a rappelé la convention signée entre la Commune de Renens et Bernard Nicod SA, ancien propriétaire du parc, pour mettre à disposition du public ce magnifique parc situé derrière l'immeuble de la Place de la Gare 8. M. Jean-François Clément, municipal, a illustré l'aspect financier du projet.

Discussion

Lors de la discussion il a été précisé que :

- l'échange de terrain entre la Commune et Bernard Nicod SA n'a donné lieu à aucun surplus en faveur de l'ancien propriétaire,
- les plantes et les arbres majeurs sur le plan sont dessinés déjà dans leur phase de maturité d'où cette impression de plus grande que nature,
- son entretien est prévu de façon régulière et au moins une fois par semaine, notamment les chemins traversant le parc,
- l'éclairage nocturne orienté vers la couronne des arbres majeurs n'influence pas la nidification des oiseaux, car seul des oiseaux tels que pigeons, corneilles et pies peuvent se trouver dans ces grands arbres mais sans s'y nicher par insuffisance de rameaux,

- les tourterelles et autres oiseaux nicheront plus volontiers dans les arbustes qui y seront ajoutés,
- le projet prévoit, entre autres, un point d'eau (borne)
- la construction d'un espace (wc) pour les chiens n'est pas encore prévue et ne le sera que si l'on le demande et de toute façon dans un endroit différent de celui qui a été indiqué sur le plan.

Avis de la Commission

La commission se réjouit de l'aménagement de ce parc, qui par ailleurs s'insère harmonieusement dans le contexte du voisinage puisque le cheminement Nord - Sud continuera au travers du plan de quartier des Ramiers, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes. La commission souhaite néanmoins que :

- les matériaux proviennent de la région et que les plantes utilisées soient issues de la flore locale
- la pose d'une signalisation des interdits et d'information sur les arbres et les animaux pouvant se trouver dans le parc
- les chiens soient tenus en laisse
- l'implantation, dès le début, d'un WC à chiens aux dimensions correctes (et non un « petit truc » d'un 1m 50 !! comme signalé par un commissaire) comportant de la terre (et non du sable !) et un entretien régulier pour que les chiens aient envie d'y aller !
- le parc soit aussi un espace de rencontres avec des animations (concerts, musique ou théâtre, tables de ping-pong).

Conclusions

Le projet d'aménagement du parc de la Gare, tel que présenté dans ce préavis, avec quelques suggestions de la part de la Commission, correspond au concept de nature en ville mis en place par les services de la Commune de Renens en 2002 et il fait partie du programme de législature de la Municipalité sous la rubrique "Renens, Ville durable".

Au vue de ce qui précède, la Commission à l'unanimité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions du préavis."

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission. La parole n'est pas demandée. M. Scala donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 42-2008 de la Municipalité du 11 février 2008,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 235'000.-- TTC pour l'aménagement paysager du Parc de la Gare.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire.

Les dépenses d'investissement seront comptabilisées dans le compte N°3940.5060.316 - Aménagement paysager du Parc de la Gare.

Cette dépense sera amortie, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Au vote, ces conclusions sont adoptées par une large majorité.

12. Préavis n° 43-2008 - Collège du Léman - Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, de remplacement des installations techniques, de remplacement des faux-plafonds et de rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades.

M. Jean-Pierre Rouyet, Président-rapporteur, lit son rapport:

"La commission chargée d'étudier ce préavis n° 43 s'est réunie au complet le 5 mars 2008 au Collège du Léman.

Elle était composée de Mesdames Tamara Andrade, Nathalie Kocher, Catherine Wicht, ainsi que de Messieurs Jean-Marc Dupuis, Gian-Luca Ferrini, Ali Korkmaz, Bastien Reymond et Jean-Pierre Rouyet, président rapporteur.

Trois membres de la Municipalité étaient présents : Mmes Tinetta Maystre et Myriam Romano, ainsi que M. Jean-François Clément. Ils étaient accompagnés de Mme Martine Heiniger, de Messieurs Alberto Angeretti et Jean-Claude Bourgeois, ainsi que de trois personnes représentant les bureaux d'architectes Esposito-Javet et d'ingénieur civil de ce projet.

La commission remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et pour les réponses qu'elles ont apportées aux questions des commissaires.

La séance commence par la visite d'une salle de classe du 2^{ème} étage, ce qui permet à la commission de se rendre compte des mauvaises conditions de travail des maîtres et des élèves, suite à l'enlèvement des faux-plafonds. Cela permet de constater également le mauvais état des sols, des caissons de stores, des joints d'isolation et des luminaires. En retour vers la salle de réunion, la commission arpente les halls, les escaliers, jette un coup d'œil aux sanitaires : tout le monde est convaincu que la phrase du haut de la page 4 du préavis « A ces défauts de conception, s'ajoute le vieillissement des matériaux, certains éléments ayant largement dépassé leur durée de vie » est tout à fait pertinente.

Introduction et contexte

Tinetta Maystre présente ce préavis comme un travail « à plusieurs mains » impliquant son dicastère *Urbanisme et bâtiments*, celui de Myriam Romano, *Culture – Jeunesse – Sports*, ainsi que celui de Jean-François Clément, *Finances*.

L'ingénieur civil, M. Flach, précise que les travaux envisagés ne portent que sur de la rénovation du collège existant. Après l'isolation de la toiture effectuée dans le cadre du

préavis précédent (n° 2007-17), la suite logique de la rénovation aurait dû être le remplacement des façades, avant de passer aux rénovations intérieures. Les circonstances ont fait changer l'ordre des travaux : en été 2007, la chute d'un élément de faux-plafonds a conduit à l'inspection, puis à l'enlèvement de ceux-ci dans toutes les classes du 2^{ème} étage. Il devenait ainsi impératif de remplacer ces faux-plafonds en priorité. A l'annonce de cette rénovation intérieure importante, l'Établissement cantonal d'assurance (ECA), a imposé, mais tardivement, la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie. Cela signifie des travaux lourds comme la pose d'une installation de réseaux d'eau sous pression se déclenchant en cas de feu (sprinklers) et le compartimentage du bâtiment en deux parties distinctes résistantes au feu. Bien sûr ces travaux étaient prévus, mais dans une étape ultérieure. Du coup, les priorités ont été inversées : la rénovation intérieure d'abord, le remplacement des façades ensuite. Le crédit d'étude pour le remplacement des façades est cependant compris dans le présent préavis.

Dans la suite des explications, la commission se rend compte qu'il y aura encore d'autres préavis concernant le Léman :

- Le renouvellement du mobilier et l'installation de casiers vestiaires (proche avenir)
- La rénovation de la salle de gymnastique (avenir plus lointain)
- L'éventuelle construction d'un module 2 (salles de classes)

En ce qui concerne, la rénovation de la salle de gym, il faut se donner un temps de réflexion, car on ne sait pas à l'heure actuelle, si elle devra être agrandie ou non. Il en va de même de l'option de construire le module 2.

Questions / réponses

Plusieurs questions sont posées par les commissaires. Elles concernent plusieurs aspects scolaires, techniques, financiers et également le calendrier des travaux.

Une première question concerne la dépose et la repose des tableaux noirs, ainsi que le déménagement dans les étages (rubrique 9 : Mobilier, au bas des tableaux des pages 10 et 11 du préavis).

L'explication donnée est que, pour la période des travaux rénovation de chaque étage, il faudra enlever, puis remettre en place les tableaux noirs et le mobilier. Il est précisé que le changement complet du mobilier interviendra ultérieurement (préavis pour le mobilier en 2009).

Plusieurs commissaires regrettent tous ces déménagements temporaires. N'y aurait-il pas moyen de les éviter ? La réponse est négative : « Nous n'avons plus assez de temps, avant l'été 2008, pour obtenir des offres intéressantes en ce qui concerne le remplacement du mobilier ». C'est malheureusement l'une des incidences négatives des changements des priorités ! D'un autre côté, on relève que le montant concerné ne représente « que » Fr. 81'000.- sur les 10'945'000 francs de ce préavis.

Une autre question est posée sur les possibilités de recevoir une subvention pour la mise en conformité aux normes incendie. La réponse est qu'il n'y aura pas de subventions sur ce point.

Quelle sera l'incidence des travaux sur l'appartement du concierge ?

Réponse : En fait, cette incidence résulte le préavis précédent. Le responsable du terrain de sport devra déménager temporairement durant les travaux. La terrasse de l'appartement sera tronquée et remplacée par un balcon.

Sur la question de la hauteur des garde-corps équipant les cages d'escaliers et les halls bordant cette cage, il est précisé qu'un changement complet est envisagé de manière à les mettre en conformité avec la nouvelle norme (110 cm de hauteur au lieu de 90 cm).

L'incidence des travaux sur la vie scolaire est également abordée.

Myriam Romano nous assure que tout a été mis en œuvre pour minimiser les inconvénients des travaux et ce, par un travail entre la direction de l'école, la commune et les maîtres d'œuvre. Le calendrier a été discuté et négocié. C'est ainsi que les travaux lourds (pose des sprinklers et faux-plafonds) auront lieu durant les vacances d'été. Quant aux travaux sur les sanitaires et raccordement des réseaux d'eau, ils se dérouleront principalement durant les vacances d'automne. Le tout est prévu sur 3 ans : le 2^{ème} étage en 2008, le rez-de-chaussée en 2009 et le 1^{er} étage en 2010.

Les travaux de nettoyage de fin de chantier seront effectués par une entreprise spécialisée de manière à épargner les concierges et les enseignant-e-s, déjà fort sollicité-e-s au moment de la reprise scolaire.

Y a-t-il un plan de secours en cas de pépins durant les travaux? M. Flach répond qu'il y a peu de risques dans le cadre des travaux de rénovations intérieurs. Les risques, qui restent cependant faibles, seront plus marqués lors du remplacement des façades.

Un commissaire demande si ces travaux ont déjà fait l'objet de soumissions. La réponse est non : le devis présenté dans le préavis est un devis général. L'ingénieur civil précise que les soumissions ne seront pas faciles, car les travaux envisagés sont conséquents et que les délais sont très courts. Pour les soumissions, les prix seront gelés pour ce qui concerne les parties prévues en 2008 et 2009. Pour la suite, les prix restent ouverts. L'amortissement est prévu sur 30 ans.

Initiée par un commissaire, une discussion s'engage pour se figurer le coût global de l'agrandissement et de rénovation du collège du Léman. Les millions s'alignent et on peine à en faire le total. La commission revient sur ce point par une demande plus précise lors de ses délibérations.

Mais a-t-on les moyens financiers pour mettre en œuvre ce préavis et ceux qui vont suivre ? Jean-François Clément répond OUI à cette question. La dépense sera possible sans faire d'emprunt. L'avenir financier de la commune peut être envisagé sereinement, mais à condition que l'on ne baisse pas le taux d'imposition. L'amortissement des dépenses envisagées représente 1 point d'impôts durant 30 ans !

Délibération de la commission

Lors du tour de table, il apparaît que la commission est un peu surprise de découvrir que plusieurs préavis feront encore suite aux préavis d'agrandissement (n° 2006-77, 2007-17) et de rénovation (le présent préavis n° 2007-43). Il est relevé un certain saucissonnage sur cet objet du collège du Léman.

Un commissaire dit l'importance de mettre à jour le tableau de l'ensemble des dépenses liées au collège du Léman – agrandissements actuels et futurs et rénovations.

Un autre commissaire est du même avis et demande également que la commission dispose d'une vision globale au niveau des différentes étapes et des coûts de ces étapes. Il faudrait que l'agrandissement complémentaire (dénommé « module 2 ») soit aussi compris dans cette vision.

Les montants prévus sous « déménagements » attirent aussi l'attention de la commission (voir devis général de la page 11). En fait, des frais de cette nature figurent sous deux postes différents (le poste 555 : Déménagements et le poste 9 : Mobilier) et se cumulent. Il convient d'obtenir des explications à ce sujet.

Enfin, un commissaire trouve que ce préavis aurait dû venir plus tôt, au moins un mois auparavant. La réponse à ce point a été donnée en partie par l'ingénieur : la réaction tardive de l'ECA pour exiger une mise en conformité dès cette étape.

Au terme des délibérations, la commission demande que la commune fournisse les informations complémentaires suivantes :

1. Un tableau présentant l'ensemble des étapes passées, présentes et à venir sur l'agrandissement et la rénovation du collège du Léman, ainsi que le coût de ces étapes,
2. Des plans colorés permettant de mettre en évidence les parties concernées par les étapes de rénovation,
3. Une explication de la double dépense « déménagement » figurant au devis général,
4. Le coût du mobilier « standard » d'une classe.

En fonction des réponses à recevoir par la commune, la commission s'est réservé la possibilité de se réunir à nouveau le 12 mars 2008.

Au vote final, la commission se prononce à l'unanimité POUR ce préavis.

Les renseignements demandés à la commune sont parvenus aux membres de la commission par courriel le 11 mars.

Deux tableaux donnent une vision globale sur respectivement, le plan financier et la planification, des préavis du collège du Léman. Ils font ressortir un investissement total prévisible d'environ Fr. 66'200'000.-. Ce montant doit cependant être interprété avec précaution, car il est le total des coûts de projets en cours (estimations détaillées) et de projets futurs (estimations grossières telles qu'elles figurent au plan des investissements). La réalisation des étapes est indiquée sur des plans colorés.

Sur la question des doubles dépenses liées aux déménagements, la réponse suivante est donnée :

Ces deux postes s'additionnent et auraient dû figurer dans un seul CFC :

- CFC 355 : Déménagement = Fr. 90'000.-.
Déménagement et ré-emménagement des 4 étages
- CFC 9 : Mobilier = Fr. 81'000.-.
 - Dépose des tableaux noirs et repose (47'000.-),
 - Dépose et repose des rails à cartes et autres éléments suspendus aux plafonds ou fixés sur les murs fr. 34'000.-.

Enfin, la commune nous donne l'estimation du coût du mobilier d'une classe : Fr. 30'000.-.

En multipliant ce montant par le nombre de classes, on obtient déjà une bonne partie du coût estimé pour le préavis de janvier 2009 sur le renouvellement du mobilier et l'installation de casiers-vestiaires.

Avec ces réponses, la commission y voit plus clair sur les investissements liés au collège du Léman. Cela l'amène à formuler deux vœux :

Vœu 1

La commune avance rapidement sur le préavis consacré au renouvellement du mobilier afin de combiner au mieux les travaux de rénovation avec le remplacement du mobilier et d'éviter au maximum les déposes / reposes et les déménagements.

Vœu 2

Pour tous les grands projets d'investissement réalisés par étapes, la commune transmet au préalable au Conseil communal une vision globale et une planification des étapes et des coûts, soit par un préavis d'intention, soit par des tableaux synthétiques.

Vu le vote intervenu au terme de sa séance et les renseignements complémentaires reçus de la part de la commune, la commission propose au Conseil d'accepter les conclusions du préavis tel qu'il est proposé."

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, annonce que la Municipalité prend note des vœux. Concernant le mobilier, la Municipalité va de l'avant avec le préavis aussi rapidement que possible, afin d'éviter une partie du déménagement, cet été déjà. Concernant le deuxième vœu, garder une vision globale constitue l'outil de travail de la Municipalité, par le plan des investissements, par la planification scolaire, qui est en voie de mise à jour. Le projet d'extension du Léman est un travail de très longue haleine, qui a débuté en 2003 déjà. Divers événements indépendants de notre volonté, liés à l'état du bâtiment, ont nécessité des réadaptations des premières intentions. Si une vision globale est nécessaire, une marge de manœuvre doit néanmoins exister. Les tableaux présentés à la commission en réponse à sa question présentent une extension possible (module 2, agrandissement autour de la salle de gymnastique), mais aucune décision n'a été prise à ce sujet pour l'instant.

La discussion est close.

M. Jean-Pierre Rouyet lit les conclusions du rapport:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 43-2008 de la Municipalité du 11 février 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre pour le bâtiment existant du Léman l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, le

remplacement des installations techniques, le remplacement des faux-plafonds et diverses rénovations intérieures et l'étude pour le remplacement des façades.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit d'étude et de réalisation pour les diverses rénovations prévues de Fr. 10'485'000.-- et un crédit d'étude pour le remplacement des façades de Fr. 460'000.--, soit un crédit total de Fr. 10'945'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3530 - Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 - Bâtiments et Constructions -, plus précisément dans le compte N° 215 Léman - rénovation étape II installations techniques, protection incendie + faux-plafonds.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Au vote, les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

13. Rapport-Préavis n° 45-2008 - Réponse à la motion de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée "Un congé paternité afin de mieux concilier le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Renens - Modification de l'article 60 du statut du personnel".

Dépôt du préavis - discussion préalable.

La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée

Nomination de la commission avec présidence RCDR, Mme Rosana Joliat, présidente

| | | |
|----------------|-----------------|----------------------|
| RCDR : | Rosana Joliat | Laure Montalbano |
| PSR : | Michele Scala | Ali Korkmaz |
| Fourmi rouge : | Reza Safai | Nicole Haas Torriani |
| Les Verts : | Irène Frei | |
| Arc en ciel : | Armande Reymond | |

14. Rapport No 46-2008 - Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Gian-Luca Ferrini, Mady Keita et Michele Scala demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un espace "tags" pour les jeunes.

Dépôt du rapport - discussion préalable.

M. Walter Siegrist (RCDR) souligne qu'il s'agit d'un rapport, qui ne prévoit aucun engagement financier, sinon un prélèvement sur un compte prévu au budget du service culture, jeunesse et sports. La date est déjà fixée, l'emplacement aussi, la presse en a déjà parlé. Il demande pourquoi une commission devrait-elle siéger pour approuver ce rapport. Il propose de passer directement ce rapport aux voix.

M. Olivier Barraud (PSR) partage l'avis de M. Siegrist.

Le Président met aux voix la procédure. A une très large majorité, on renonce à une commission pour étudier ce rapport.

A une très large majorité, les conclusions du rapport son acceptées.

15. **Préavis No 47-2008 - Reprise des lieux d'accueil collectif de jour créés et gérés par l'entraide Familiale de Renens et Environs : garderie "La Farandole" et jardins d'enfants "Les Lapins Bleus" et "Pinocchio".**

Dépôt du préavis - discussion préalable.

La discussion préalable n'est pas utilisée, on passe à la nomination de la commission:

| | | |
|----------------|-------------------|-------------------|
| RCDR : | Elodie Golaz | Pascal Golay |
| PSR : | Ali Korkmaz | Brigitte Rohr |
| Fourmi rouge : | Arielle Bonzon | Ali Hemma Devries |
| Les Verts : | Nathalie Kocher | |
| Arc en ciel: | Marinella Bianchi | |

Présidence Fourmi rouge.

16. **Motions, postulats, interpellations.**

a) **Interpellation de M. Jean-Pierre Leyvraz sur les naturalisations**

"Il y a quelques années, une étude montrait qu'à Renens, parmi les personnes naturalisables, moins de 4 o/oo faisait le pas, soit un taux dans les plus bas des villes suisses.

Cela ne veut pas dire qu'il y ait plus de problèmes d'intégration qu'ailleurs. Mais quand même cela serait bien que des personnes qui sont nées ici ou qui y vivent depuis longtemps fassent partie de notre communauté à part entière.

A ce sujet, la commune de Vevey a abordé directement, de façon ciblée, les personnes remplissant les conditions administratives pour être naturalisables et les a informées sur le sujet et sur la procédure.

C'est une bonne chose, premièrement parce que tout le monde ne connaît pas les lois.

Et ensuite parce qu'il est bon de créer un climat de confiance avec les gens qui souhaitent se naturaliser en leur disant qu'ils sont les bienvenus, que ce pas supplémentaire qu'ils font dans l'intégration, c'est une bonne chose aussi bien pour eux que pour nous. C'est bien de le leur préciser, quand on entend les discours que certains font contre les naturalisations.

Je pose donc les 2 questions suivantes :

- 1) Comment a évolué le nombre de naturalisations ces dernières années ?
- 2) La Municipalité compte-t-elle s'inspirer de l'exemple de Vevey ? "

Mme Marianne Huguenin, Syndique annonce que c'est dans le pipe-line des projets, en collaboration avec Administration générale et Intégration des étrangers. La Municipalité a pris à cœur ce problème, étudié pourquoi à Renens le taux était bas, comment évoluent les naturalisations, également avec les naturalisations facilitées des étrangers nés ici et des jeunes étrangers. Elle rappelle que la permanence d'informations "naturalisations" créée par la CISE il y a trois ans rencontre pas mal de succès. L'action symbolique telle qu'elle a été faite à Vevey a été très importante. La Municipalité donnera toutes ces informations dans sa réponse à l'interpellation, ainsi qu'un agenda pour faire cette action.

b) Interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge), "Pour une volière plus gaie aux Corbettes."

"Certains ne la connaissent peut-être pas, mais sur le passage des Corbettes qui relie l'avenue du Temple aux terrains de Verdeaux, se trouve une volière. De magnifiques oiseaux y vivent et sont visités par de nombreux passants, promeneurs et promeneuses, enfants se rendant à l'école. Il s'y trouve même un perroquet qui salue parfois les visiteurs habitués, ayant la chance de connaître son nom.

Cette volière semble se trouver là depuis des lustres, et si ces oiseaux seraient peut-être mieux en liberté, ils doivent être habitués à recevoir là leur nourriture et peut-être, malheureusement, incapables de survivre par eux-mêmes. Si donc, cette volière est nécessaire, je trouve qu'elle est d'un aspect un peu triste. Les grillages sont si serrés qu'on voit mal au travers, la végétation est mal entretenue et d'épais buissons empêchent les enfants de petite taille d'observer les volatiles.

L'objet de mon interpellation est la suivante:

Serait-il possible

- de rénover cette volière, en améliorant, d'entente avec un spécialiste, la végétation qui s'y trouve
- de changer les grillages pour laisser passer davantage de lumière et améliorer la vision que l'on a des oiseaux
- d'enlever les buissons qui l'entourent et de les remplacer par une simple barrière
- de mettre des indications (pourquoi pas avec la collaboration des écoles) sur les espèces qui s'y trouvent, leurs habitudes, leurs origine ?

Le parc, et son patrimoine, s'en trouveront d'autant plus attractifs, pour le plaisir des habitants."

M. Michel Perreten, Municipal, a pris bonne note de cette interpellation et y répondra rapidement.

c) Interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa (Fourmi rouge), "Pour une programmation théâtrale à l'intention des enfants".

"Le théâtre propose un art qui éveille les sens, engage les spectateurs et distille rêve, poésie, réflexion et émerveillement.

Auprès des enfants, lorsqu'ils y ont accès, le théâtre est une initiation à la culture, un espace créatif et ludique, qui leur ouvre les yeux et les portes d'un univers fondamental. C'est une lecture différente des autres médias auxquels ils ont si fréquemment accès, plus réelle, plus proche d'eux, et qui leur donnera quelques clés de plus pour faire leur place dans leur univers.

J'aimerais que notre ville propose à ses enfants une programmation théâtrale tout au long de l'année.

Pour cela, je demande d'étudier les questions suivantes:

- Quelle fréquentation ont les théâtres pour enfant des villes voisines ?
- Quelle tranche d'âge est le plus intéressée par une programmation théâtrale.
- Quels lieux pourraient, à Renens, accueillir des spectacles pour enfants ?

- Serait-il envisageable, en collaboration avec les professionnels du spectacle, de proposer une programmation régulière pour les enfants ?
- Serait-il envisageable, à moyen ou long terme, d'ouvrir un théâtre pour les enfants à Renens ?

Une telle programmation pourrait également amener à Renens, des visiteurs d'autres communes, favoriser les échanges et susciter des projets impliquant plusieurs acteurs de la population: artistes, enfants, écoles, parents. C'est une façon différente de développer la citoyenneté."

Mme Myriam Romano, Municipale, constate que ces questions vont dans le sens de la réflexion du service, qui trouve qu'il y a un large public à Renens pour de tels spectacles, et qui prépare une programmation pour enfants dans le futur. De plus, il ne faut pas oublier que nous avons maintenant depuis 23 ans le Festival du théâtre en Herbe, unique en Suisse, qui mérite qu'on le soutienne.

d) Interpellation Mme Nicole Divorve (Fourmi rouge) sur la gestion des déchets.

"Plusieurs observations liées à la problématique de la gestion des déchets m'ont interpellée. Tout d'abord la réception du calendrier annuel du ramassage des déchets. Celui-ci ne comporte en effet plus la planification détaillée de la prise en charge des déchets verts. Celle-ci nous est parvenue sous la forme d'un papillon peu pratique alors que d'avoir un calendrier complet aurait vraiment simplifié la vie de nos concitoyens.

En ce qui concerne la collecte du papier, nous avons été informés que celle-ci avait été doublée et que cette opération devait être financièrement neutre. La seconde tournée devait en effet être rentabilisée par le surplus de papier ainsi récolté. Quelques mois après cette mise en place, je reste sceptique quant au succès de cette opération.

Pour terminer, et les médias en ont déjà largement fait part, je me dois de revenir sur la gestion des déchets encombrants. Le fait de déposer ces déchets bien avant leur ramassage ne provoque pas seulement une apparence napolitaine dont on se serait bien passés, mais fait également que tous ces déchets sont largement plus répandus sur la chaussée, imposant parfois de quitter le trottoir pour devoir marcher sur la route, avec tous les dangers liés à la circulation routière.

Mon interpellation est la suivante :

- le calendrier de ramassage des déchets peut-il être corrigé à l'avenir et contenir, comme jusqu'en 2007, les dates précises pour le ramassage des déchets végétaux ?
- la municipalité peut-elle nous informer sur le succès du ramassage bimensuel du vieux papier et, si nécessaire, prendre les mesures adéquates pour assainir la situation ?
- est-il possible de commencer le ramassage des déchets encombrants dès le mercredi matin et de le terminer au plus tard le jeudi matin, y compris un nettoyage des surfaces utilisées ? Comme tout le monde ne peut pas amener facilement ses déchets aux centres de collectes prévus à cet usage, le maintien du ramassage de ces déchets demeure à mon avis indispensable et nous avons certainement atteint, avec 4 ramassages par an, le minimum acceptable."

M. Michel Perreten, Municipal, promet d'améliorer le calendrier, afin de tenir compte des remarques de Mme Divorne. Quant à la récupération du papier, elle a avoisiné l'année passée 40 tonnes, c'est mieux, mais pas aussi bon qu'escompté (il est vendu au poids). Vous aurez les chiffres du début de l'année 2008. Quant aux encombrants, il a préparé une déclaration: "Suite à l'ouverture de la déchetterie de Malley et aux 2 vide-greniers annuels, la Municipalité a décidé de diminuer à 4 le ramassage des encombrants, mais en les laissant un jour de plus sur place pour permettre le chinage afin que certains objets puissent être réutilisés, ce qui est le meilleur moyen de les recycler.

Force est de constater que cette façon de faire a engendré beaucoup de désordre et de mécontentement.

Il faut savoir aussi que les Communes de Crissier et Prilly ont, dès le 1er janvier 2008, arrêté la collecte des encombrants. Chavannes arrête le 1er janvier prochain.

Des réflexions auront lieu en Municipalité pour modifier le système. Pour information, nous avons ramassé 140 tonnes lors du dernier ramassage, ce qui est énorme. Il faut savoir aussi que plus du 50% de ce qui était au bord de la route n'était pas des encombrants.

Un tous-ménages sera distribué pour sensibiliser encore une fois nos concitoyens et les inciter à se rendre dans les 2 déchetteries, Bussigny et Malley, qui sont, je le rappelle, gratuites. Pour ces 3 premiers mois, il y a eu 2344 passages à Bussigny et 467 à Malley, ce qui représente quand même 965 passages de plus qu'en 2007 à la même période. De plus une ressourcerie gérée par une ou des associations caritatives est à l'étude à Malley.

Vous serez informés des décisions municipales en temps utile."

e) Mme Catheline Reymond (Les Verts): "Quelles mesures spéciales pour l'EURO de football en juin?"

"Le mois de juin et plus particulièrement l'Euro de football s'approchent. Cet événement va avoir quelques conséquences sur les citoyens de Renens. Si l'on peut se réjouir de la tenue d'un événement sportif majeur dans notre pays, il faut admettre que cela ne va pas sans certaines nuisances, notamment sonores.

On a pu constater ces dernières années, que la mode du tour de ville en klaxonnant après la victoire de son équipe préférée va en augmentant. Il est tout à fait compréhensible que d'aucuns veuillent exprimer leur joie, mais doivent-ils absolument le faire de cette manière? Rappelons que ce genre de démonstration pendant le dernier mondial de football avait lieu jusqu'à trois fois par jour pendant plusieurs semaines. Il y aura un peu moins de matchs pendant l'Euro, seulement jusqu'à deux par jour pendant un mois, mais ce n'est de loin pas négligeable. Nous parlons ici de quelques dizaines de personnes qui tournent en klaxonnant, mais qui potentiellement en dérangent des milliers.

Rappelons aussi qu'en principe le klaxon doit être utilisé à des fins d'avertissement pour aider à la sécurité routière et qu'il n'est pas légal de l'utiliser à des fins de démonstration de joie, mais seulement toléré.

Nous demandons que la Municipalité précise quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour tenter de limiter ce genre de débordement. Surtout dans l'optique d'endiguer l'expansion croissante de ce genre de démonstration.

Par exemple, la commune pourrait-elle instaurer un temps limite qui soit communiqué de façon efficace aux citoyens de Renens. Et ce en rappelant également l'usage premier du klaxon?

D'autre part, la commune a-t-elle prévu l'installation d'écrans gérants ainsi que cela s'est vu dans certaines communes pendant le dernier mondial de football? Ainsi on encouragerait une façon de se rencontrer conviviale et simple, et qui aurait le mérite d'éviter des débordements de joie automobiles."

M. Olivier Golaz, Municipal rappelle que lors du dernier Mondial, on tolérait une heure après la fin du match. Il se renseignera pour le prochain conseil.

f) **M. Thierry Oppikofer (Les Verts) sur les déchets encombrants.**

"La semaine précédente a eu lieu le premier ramassage de déchets encombrants depuis trois mois. Partout dans notre ville des tas de déchets se sont amassés et ont encombré les rues et trottoirs pendant plusieurs jours. Ce nouveau système de ramassage de déchets encombrants pose un certain nombre de problèmes comme en témoignent de nombreuses plaintes de citoyens. On constate non seulement des problèmes d'image de notre ville, mais aussi de sécurité puisqu'à plusieurs endroits à Renens les trottoirs ont été impraticables entre le lundi et le mercredi, voire même le jeudi pour certains quartiers.

Nous aimerions donc revenir sur quelques réponses données suite à notre interpellation du 1^{er} novembre 2007 sur ce même sujet.

On nous a notamment promis de sensibiliser les gens à mieux trier et à réduire la quantité de déchets encombrants. L'expérience de la semaine précédente a cependant démontré que ce but n'a pas été atteint.

Malgré l'anticipation de "situations quelque peu difficiles" quant au maintien de la praticabilité des trottoirs lors des jours de ramassage et la sensibilisation particulière des collaborateurs du Secteur Environnement et Maintenance à cette problématique, on doit constater que les mesures prises ne sont pas suffisantes.

Ce manque de communication et de sensibilisation s'est aussi révélé la première semaine de mars. A plusieurs endroits de la ville des déchets encombrants ont été déposés et ont obstrué les trottoirs pendant des semaines. En plus, nous déplorons fortement que le Secteur Environnement et Maintenance s'est saisi de ce problème seulement après la publication d'un article dans la presse à ce sujet.

Nous souhaitons que la Municipalité réponde aux questions suivantes:

1. Quelles sont les mesures prises et/ou envisagées par la Municipalité pour éviter l'obstruction des trottoirs et rues de Renens lors des prochains jours de ramassage des déchets encombrants?
2. Comment la Municipalité compte-elle améliorer la sensibilisation de la population aux problèmes des déchets encombrants, notamment de mieux trier et ne jeter aux déchets encombrants que les objets non recyclables d'une certaine taille?
3. Existe-il une stratégie de communication sur le tri et le ramassage de déchets allant plus loin que le calendrier de ramassage et les Carrefour Renens Info?
4. De quelle façon la Municipalité procède si dans les prochains mois des déchets encombrants sont de nouveau déposés en dehors des jours de ramassage officiels du nouveau système? Et y a-t-il une information particulière pour les habitants des maisons et immeubles concernés par ces dépôts sauvages?
5. Ce ramassage la semaine précédente était une première expérience, il est vrai. La question mérite d'être posée néanmoins: Quels sont les critères sur lesquels la

Municipalité se reposera pour changer de stratégie en matière de ramassage de déchets encombrants l'année à venir?"

M. Michel Perreten, Municipal, annonce que la Municipalité va y réfléchir.

17. Propositions individuelles et divers

M. Michele Scala (PSR) remercie la Municipalité et le Conseil communal d'avoir répondu si rapidement au postulat sur les tags. Il avait déjà communiqué son point de vue au "Matin Bleu".

Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): "Dans le petit dépliant qui accompagnait notre dernière facture d'électricité, on apprend (à la page 5) que la consommation du produit «Aqualis», c'est-à-dire l'électricité qui provient d'énergie renouvelable, distribuée par les SIE SA est en progression de 10,3 %. Des remerciements y sont faits à « celles et ceux qui marquent ainsi leur attachement au développement durable, ainsi qu'à la production d'énergie à base d'agents renouvelables ». Fort bien!

Sur la page suivante par contre, on vante la création de la société Romande Energie Commerce SA qui intervient dans la perspective de la libéralisation du marché de l'électricité. D'abord pour les gros consommateurs en 2009. Puis pour « les particuliers et les plus petites entreprises qui devront attendre 2014 pour accéder librement aux réseaux », délai plus lointain qu'on a l'air de regretter. Et citer l'exemple des autres pays européens où « tous les clients sont d'ores et déjà libres de choisir leur fournisseur ». En lisant ces lignes, les lecteurs et lectrices ne signeront en tout cas pas un éventuel référendum contre l'ouverture totale de ce marché, car ils risqueraient de perdre la chance «d'accéder librement au réseau».

On parle aussi des effets soi-disant positifs escomptés de cette libéralisation, encore invisibles pour l'instant, alors que de nombreux experts pensent que ce sont les petits consommateurs qui en feront les frais. D'ailleurs, avec l'envoi annoncé du prix de l'électricité, les consommateurs vont peut-être recourir davantage aux produits provenant d'agents énergétiques non vérifiables et moins au produit «Aqualis ». En contradiction avec les remerciements d'avant.

Ma question est la suivante:

La Municipalité peut-elle intervenir auprès de la Romande Energie Commerce SA pour qu'elle tienne des propos plus nuancés dans ses dépliant et qu'elle cesse d'amadouer, voire de tromper, les consommateurs ?

Je rappelle la position de notre groupe Fourmi Rouge, section du POP, qui s'est opposé et qui s'opposera encore à la libéralisation du marché de l'électricité."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, remercie M. Rouyet de sa question et rappelle le même débat du Conseil communal au sujet d'un éditorial sur le bulletin de la SIE SA, qui prenait position en faveur de la libéralisation. Nous avons à cette époque rappelé à son président et à son directeur que ce n'était pas forcément à eux de prendre une position politique à ce sujet. Trois ans après, nous allons retransmettre la sensibilité diverse des membres du Conseil d'administration, de la Municipalité, du Conseil communal et des

clients sur ce sujet, et la nécessité de s'en tenir à la gestion de l'électricité et d'éviter des commentaires trop politiques .

Mme Simone Szenyan, (Fourmi rouge), demande quand le chemin de Bourg-Dessus sera mis en zone 30. Il ne faudrait pas trop tarder, car c'est un quartier à forte densité enfantine, avec les deux immeubles des Paudex. Ne pourrait-on pas en attendant créer des gendarmes couchés, afin de retenir l'ardeur de certains conducteurs?

Mme Tinetta Maystre, Municipale, répond qu'un préavis est en cours de rédaction pour réaliser le projet des zones 30 en ville de Renens, un concept global qui permette de le faire à travers la ville, pour ne pas privilégier un quartier par rapport à un autre. Il va être déposé cet automne, avec projet de réalisation pour 2009. La Municipalité étudiera s'il faut prendre des mesures provisoires à Bourg-Dessus comme suggéré par Mme Szenyan.

M. Jean-Marc Dupuis, (RCDR) annonce que la troupe théâtrale de La Planta continue et donnera un spectacle intitulé "L'éveil du printemps", qui sera joué les 25, 26 27 et 29 avril. Il annonce également les festivités des 40 ans du Blonay-Chamby, musée vivant du chemin de fer. La Commune de Renens est parte prenante de cette manifestation.

Mme Myriam Romano, Municipale, rappelle les dates de l'animation culturelle Karim Slama, humoriste, ouverture de la saison d'animation sur la place du Marché, la caravane amoureuse (2 et 3 mai), 17 mai inauguration du terrain multisports au Censuy, organisée par les jeunes.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt cette séance après avoir remercié les membres du Conseil pour leur excellente participation.

La séance est levée à 22 h 30, le rendez-vous est pris pour le jeudi 8 mai, prochaine séance du Conseil communal.

Le Président:

La Secrétaire:

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller

Changement d'adresse:

Mme Catherine Wicht nouvelle adresse e-mail : catherine.wicht@gmail.com